



PROJET JUSTICE/ PROGRAMME CONJOINT

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR LA REDACTION D'UN GUIDE DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE

Vingt (20) jours

1. Contexte et Justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote d'appui à l'administration des tribunaux de grande instance du ressort de la Cour d'appel de Ngozi, il est fait appel à offres pour le recrutement d'un consultant national chargé de la rédaction d'un guide des usagers du service public de la justice, conformément aux termes de référence ci-dessous. L'activité se déroulera sous la supervision conjointe de l'Unité justice de la Division droits de l'homme et justice du BINUB et du ministère de la justice.

L'état de la justice au Burundi est actuellement caractérisé par de nombreux dysfonctionnements qui influent sur l'administration des juridictions et la mise en œuvre des règles de procédure. Il en résulte de graves violations des droits de l'homme et la non satisfaction des attentes des citoyens, qui prennent des formes diverses comme par exemple : le dépassement des délais de garde à vue sans prolongation par le ministère public, le non respect des délais de détention préventive, le non respect des délais de procédure, les remises d'audience injustifiées, en violation des prescriptions légales ou réglementaires, des condamnations à des peines autres que celles encourues par les mineurs aux termes de l'article 16 du Décret-loi n°1/16 du 4 avril 1981 portant réforme du Code pénal, la méconnaissance de certains principes contenus dans les instruments internationaux ratifiés par le Burundi.

La correction de ces insuffisances et dysfonctionnements dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des institutions judiciaires est l'un des objectifs des résolutions 1719 et 1791 du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Burundi. Elle est inscrite parmi les objectifs de la politique sectorielle du ministère de la justice 2006-2010. Elle exige diverses actions parmi lesquelles se trouve la mise en œuvre d'un dispositif de renforcement de la transparence des relations entre les juridictions et le citoyen.

Pour accroître la transparence et la confiance dans les relations entre les juridictions et les justiciables, l'Unité justice du BINUB et le Ministère de la Justice, dans le cadre du projet pilote d'appui à l'administration des tribunaux de grande instance du ressort de la Cour d'Appel de Ngozi, ont prévu, entre autres actions, la production d'un guide des usagers du service public de la justice qui renseigne le citoyen sur les diverses prestations de chaque service du secteur judiciaire avec le coût de chaque prestation, le délai légal pour son accomplissement et le texte législatif ou réglementaire qui le régit. Le guide renseignera en outre sur les délais légaux des privations de liberté, les autorités compétentes pour en décider, les voies de recours contre les décisions de privation de liberté, les formalités à accomplir et les délais de recours dans les diverses matières relevant de la compétence des tribunaux et des parquets.

Cet outil viendra compléter ceux déjà produits ou en instance de production par d'autres partenaires du Ministère de la Justice tels que Gutwara Neza, RCN Justice et Démocratie ou la CTB.

Les objectifs principaux poursuivis sont:

- Améliorer et rendre plus transparentes les relations entre les juridictions et les usagers.

Renseigner le justiciable sur les prestations qu'offre chaque service relevant du ministère de la justice, les pièces à fournir ou les conditions à remplir pour en bénéficier, le coût des prestations, les textes juridiques qui les régissent, les délais légaux pour l'accomplissement des actes, les informations sur les privations de libertés et les voies de recours y relatives, les formalités à accomplir et les délais de recours dans les diverses matières relevant de la compétence des tribunaux et des parquets.

- Freiner l'analphabétisme qui s'observe au sein des justiciables au sujet des prestations des services judiciaires.
- Limiter les risques de violation des droits des justiciables.

2. Tâches et Responsabilités

Le consultant aura pour tâches et responsabilités, sous la supervision conjointe du Ministère de la justice et de l'Unité justice du BINUB de :

1. S'entretenir avec tous les chefs de service de l'administration centrale, les chefs de juridiction et de parquet, les greffiers en chef et chefs de secrétariat de parquet de Bujumbura, les membres du bureau de l'Ordre des Avocats, les responsables des Associations de protection des droits de l'homme et d'autres personnes ressources qu'il jugera importantes pour l'accomplissement de sa mission;
2. Inventorier tous les textes législatifs et réglementaires qui prévoient des actes ou des prestations relevant des services de la Justice ;
3. Exploiter ces textes et les synthétiser ;
4. Recueillir toutes informations utiles ;
5. Exploiter toute documentation utile ;
6. Concevoir un guide de l'usager du service public de la justice sous forme de tableau, qui fournit tous les renseignements utiles sur les prestations qu'offre chaque service relevant du ministère de la justice, les pièces à fournir ou les conditions à remplir pour en bénéficier, le coût de la prestation, les textes juridiques qui la régissent, le délai légal pour l'accomplissement de la prestation ou de l'acte ;
7. Inclure dans ledit document tous renseignements utiles sur les privations de liberté, les délais légaux et les voies de recours y relatives ;
8. Inclure dans ledit document tous renseignements utiles sur, les formalités à accomplir et les délais de recours dans les diverses matières relevant de la compétence des tribunaux et des parquets.
9. Produire un rapport de mission avec en annexe le guide, en version papier et en version électronique Word et le présenter durant un atelier de validation.

Tenir compte des remarques de l'atelier de validation et produire un rapport définitif dans un délai maximum de cinq (5) jours après l'atelier.

3. Impact des résultats sur le fonctionnement du projet/programme

- Le guide des usagers du service public de la justice est l'une des actions prévues dans le cadre du projet pilote d'appui à l'administration des tribunaux de grande instance et des parquets du ressort de la Cour d'Appel de Ngozi pour accroître la transparence dans les relations entre les justiciables et les services publics de la justice.
- Ce guide renseignera mieux le justiciable et réduira les risques de corruption dans le secteur de la justice.
- Le guide est un outil de vulgarisation de l'information sur la justice, un outil de renforcement du contrôle social sur le fonctionnement des services judiciaires. Il permet au projet d'atteindre l'un de ses objectifs relatifs à la lutte contre les violations des droits des citoyens dans le secteur de la justice.

4. Compétences

- Le consultant devra justifier :
- D'une très bonne connaissance du système judiciaire burundais;
- D'une bonne expérience en matière de conception d'outil de vulgarisation de l'information juridique ;
- De l'intégrité professionnelle reflétant les valeurs fondamentales des Nations Unies ;
- D'excellentes capacités en communication, en analyse et en rédaction;
- D'une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- De la capacité à travailler sous pression et de manière indépendante ;
- De Facilités d'adaptation et de travail dans un environnement multiculturel ;

- De la maîtrise de l'outil informatique.
- Le consultant doit avoir une parfaite maîtrise de la langue française.

5. Qualifications/Expériences

Le Consultant devra :

- Etre au moins titulaire du diplôme de l'Ecole Secondaire des Techniques Administratives (ESTA) Section Juridique ou d'un diplôme équivalent; des stages complémentaires dans des établissements de formation juridique seraient un atout ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins quinze (15) années en qualité de Magistrat, de Greffier en chef d'une juridiction supérieure ou d'Avocat ;
- Avoir une parfaite maîtrise de la langue française.

6. Durée de la consultation

La durée de cette consultation est de 20 jours ouvrables.

7. Présentation des offres

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation, d'un formulaire P.11, d'un curriculum vitae, des copies de diplômes certifiées conformes à l'original et des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes seront déposés sous pli fermé portant la mention « *Candidature pour le poste de Consultant National pour la rédaction d'un guide des usagers du service public de la justice-RC2008-014* » au siège de la représentation du PNUD, Green building 4470 Chaussée du Peuple Murundi au plus tard le **Lundi 15 Décembre à 17H00**.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.